



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 26 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juillet
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 19 juillet 2018

Délibération N°02 07 18	Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe en vue d'un reclassement pour inaptitude physique
----------------------------	--

Etaient présents : AUDOUBERT Michel, BARBERO Michel, BAROUSSE Stéphane, BOUVIER Claude, BROS Bernard, CARRASCO José, CAZARRE Max, CESAR Jean-Claude, COMA Marianne (remplaçante de HALIOUA Jean-Louis), COT Jean, DEGA Gilbert (remplaçant de BERNARD Marie-Christine), DELSOUC Marc, DUPONT Michèle, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GALY Maurice, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRAGLIA Fabrice (remplaçant de DEDIEU-CASTIES Françoise), GREGOIRE Anne-Marie, LEFEBVRE Patrick, MASSARUTTO Patrick, MAURY Robert (remplaçant de DEVIC henri), MEDALE GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MICHEL Robert, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SEGUELA Jean-Louis, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIGNES Michel

Pouvoirs : AUDOUBERT René (pouvoir donné à AUDOUBERT Michel), BRUN Karine (pouvoir donné à LEFEBVRE Patrick), DANES Richard (pouvoir donné à FORGET Éric), DEJEAN Daniel (pouvoir donné à MASSARUTTO Patrick), DEJEAN Henri (pouvoir donné à BOUVIER Claude), LEMASLE Patrick (pouvoir donné à NAYA Anne-Marie), MAILHOL Béatrice (pouvoir donné à MEDALE GIAMARCHI Claire), SALAT Éric (pouvoir donné à VEZAT-BARONIA Maryse)

Etaient Excusés : BEDEL Philippe, BENARFA Ali, BIBES-PORCHER Ghislaine, CARRERE Gérard, COSTES Alexandra, DELAVERGNE Evelyne, FAUSTINI Marie-Claire, FEUILLERAC Jean-Paul, GRYCZA Daniel, ISRAEL Pierre, LEBLANC Daniel, LIBRET-LAUTARD Madeleine, SENECLAUZE Christian, SUZANNE Colette, TEMPESTA Marie-Caroline, VIEL Pierre,

Secrétaire de séance : BAROUSSE Stéphane



OBJET : Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en vue d'un reclassement pour inaptitude physique

Monsieur le Président informe le Conseil de la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28 heures au sein du service Tourisme de la Communauté de Communes suite au reclassement d'un agent.

Cet agent sera affecté à ce poste après avis de la Commission de Réforme et de la Commission Administrative Paritaire par voie de détachement pour une durée d'un an.

L'avis des membres du Conseil Communautaire est sollicité.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 12 juillet 2018,

Entendu l'exposé du Président,

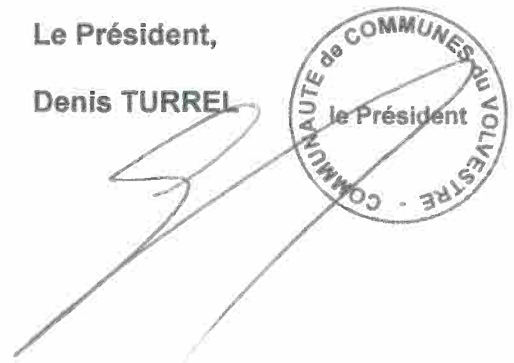
Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création d'un poste d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe Territorial à temps non complet 28 heures au sein du service Tourisme ;
- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs qui est annexé à la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toute pièce utile et nécessaire à ce dossier.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL



Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du